

ASSEMBLEE NATIONALE

20 octobre 2005

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2006 - (n° 2575)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 13

présenté par
M. Door, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles,
pour les recettes et l'équilibre général

ARTICLE 19

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'amendement proposant d'intégrer le contenu de l'article 19 à l'article 18.